Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_61-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

06/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	21
Absents représentés	6
Absents	

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt-huit avril deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. CHARLIER Thierry, M. HOUGET Julien, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme NAVATTE Anne-Laure, Mme CHARBAUX Delphine, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MIOT Cathy à Mme BAKHOS Lara, M. BLOUIN Loïc à M. MORIN Melaine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie à Mme JAMAIN Rozanne, M. FLAGEUL Frédéric à M. HOUGET Julien, Mme MILAN Nathalie à M. MARCHAND Dominique, Mme HOUSSIN Audrey à M. ROULLIT Benjamin ;

Secrétaire de séance : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*27*	*0*	*0*	*0*

2026-05-61 - FONDS DE CONCOURS - Demande de fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour la rénovation du Centre Technique Municipal

Rapporteur : M. le Maire

La commune envisage des travaux de rénovation de son centre technique municipal visant à améliorer la sécurité, la durabilité et la fonctionnalité des infrastructures existantes. Ce projet prévoit :

- Le remplacement des portes existantes par des menuiseries en aluminium à rupture de pont thermique pour 16 373,88 € HT
- La motorisation des portes sectionnelles pour 3 966 € HT
- L'installation d'un portail coulissant motorisé pour sécuriser l'accès pour 8 783,30 € HT
- La réfection du revêtement en enrobé pour améliorer la circulation et la sécurité pour 15 559,80 € HT
- La mise en place d'un système de vidéosurveillance pour renforcer la sécurité des lieux pour 4530,30 € HT

L'enveloppe globale des travaux s'élève ainsi à 49 213,28 € HT soit 59 055,94 € TTC.

Ce type d'investissement peut être financé à hauteur de 20 % par le Pays de Châteaugiron Communauté au titre des fonds de concours thématiques. Il convient donc de délibérer afin d'arrêter les modalités de financement et de solliciter la subvention.

Vu la délibération du 24 février 2022 du Pays de Châteaugiron Communauté relative au pacte fiscal et financier ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260504-2026_05_61-DE

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	49 213,28 €	PCC 20 %	9 842,66 €
		Autofinancement 80 %	39 370,62 €
	49 213,28 €		**49 213,28 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2026.02.12 portant sur le vote du budget 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, marchés publics » en date du 23 avril 2026 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER l'opération telle que présentée ci-dessus ;
- D'ARRETER les modalités de financement exposées ci-dessus ;
- DE SOLLICITER une subvention au titre des fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté 2026 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Sophie RANDUINEAU-PIROT